

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 FEVRIER 2025

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, Mme MOREL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GEORGES

Excusé : Mme GIBRAT (pouvoir M. PELLOUX-PRAYER) M. GUETTY

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Convocation et affichage : le 17 Février 2025.

La salle de conseil restant ouverte aux publics, la séance est ouverte à 20h33 sous la Présidence de M. Cyril BAILLET, Maire. Le quorum autorisé est atteint (6) et chaque conseiller peut être titulaire de 1 pouvoir. M. Pascal PELLOUX-PRAYER, est désigné secrétaire de séance par le Conseil Municipal conformément aux articles L2541-6 et L5211-1 du CGCT.

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Eclairage public : passage en led fin de l'extinction nocturne

2025001

Suite à la décision de modernisation de l'éclairage public, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer afin de rétablir l'éclairage public la nuit et ainsi pouvoir mettre en place le programme d'abaissement proposé par le SIEA, à savoir ;

- Allumage à 21h pas d'abaissement
- De 21h à 22h abaissement de 50%
- De 22h à 6h abaissement de 75%
- De 6h à 7h abaissement de 50%
- De 7h à extinction pas d'abaissement

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal souhaite rétablir l'allumage de l'éclairage public la nuit afin de mettre en place le programme d'abaissement ci-dessus.

3. CC DOMBES : attribution du fond de concours communautaire

2025002

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les dispositions de l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement de fonds de concours entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés, et ce afin de financer les projets d'investissement en lien avec la transition écologique.

Il est rappelé que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

La Communauté de Communes de la Dombes a, par délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2024, décidé d'attribuer à la commune un fonds de concours de 23 693,44 € afin de permettre la rénovation énergétique de l'appartement communal derrière la mairie.

Le Conseil Municipal écoute l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

ACCEPTE à l'unanimité le versement d'un fonds de concours communautaire de 23 693,44 € afin de permettre la rénovation énergétique de l'appartement communal derrière la mairie.

APPROUVE à l'unanimité le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT	RECETTES PREVISIONNELLES	MONTANT
Maitrise d'œuvre	11 000,00 €	Subventions	- €
Reprise de la toiture et isolation des combles	7 533,60 €	Reste à charge communal	59 233,61 €
Remplacement des menuiseries extérieures et volets roulants	18 968,52 €	30% Fonds de concours Transition écologique CC Dombes	17 770,08 €
Eclairage LED	807,45 €	10% bonus Fonds de concours	5 923,36 €
Isolation des murs par l'intérieur	9 150,50 €	Total Fonds de concours Transition écologique CCD	23 693,44 €
Pompe à chaleur et VMC	11 773,54 €	Autofinancement	35 540,17 €
Assiette retenue	59 233,61 €	Total	59 233,61 €

- PRECISE que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable, le fonds de concours communautaire sera inscrit au compte budgétaire 2131 en investissement du Budget Principal de la commune de BIRIEUX,
- AUTORISE à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la Communauté de Communes de la Dombes afin de préciser les modalités du fonds de concours.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 21 FEVRIER 2025

4. CAUE

2025003

Monsieur le maire rappelle que nous avons adhéré en 2024 au CAUE. Cet organisme a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. A ce titre, lorsqu'on adhère au CAUE, nous bénéficions de 3 jours de conseils gratuits. Il s'agit d'un « avant-projet ». Le montant de la cotisation est de 30€ pour 2025. Le conseil décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion au CAUE pour 2025.

5. Réhabilitation d'un logement locatif : devis complémentaires

2025004

Monsieur le maire présente les devis complémentaires concernant la rénovation de l'appartement derrière la mairie et demande à l'assemblée de valider ces devis :

PETETIN : devis travaux isolation : 588.69€TTC

GUILLEMIN : terrassement pour fuite d'eau : 1788.90€TTC

MENUISERIE RENOUD SARL : pose de volets roulants solaires : 5 178.25€TTC

A l'unanimité le Conseil Municipal valide les devis ci-dessus.

6. Convention territoriale globale

2025005

La Convention Territoriale Globale (CTG) de partenariat vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre la Caf de l'Ain, la MSA, une commune ou une communauté de communes.

Considérant que la signature de la CTG par l'ensemble des communes de la Communauté de Communes de la Dombes permettra :

1. À toutes les communes de bénéficier :

- D'un accompagnement en matière d'ingénierie sociale (aide à la stratégie, coordination, accompagnement méthodologique, etc.) dans le développement de projets à destination des habitants de sa commune dans tous les champs du domaine social
- De l'accompagnement financier des partenaires institutionnels dans le cas de développement de projets ouvrant droits à un soutien financier sur la durée de la convention.
- D'un soutien financier dans le cadre des actions et appel à projets de Grandir en Milieu Rural, dispositif porté par La MSA
- D'une aide à l'investissement pour les communes qui portent un PEDT et un plan mercredi.

2. Aux Accueils Collectifs de Mineurs soutenus par une ou plusieurs communes et répondant au cadre réglementaire, de bénéficier d'un soutien financier de part de la Caisse d'allocations Familiales de l'Ain sous forme de Bonus de Territoire.

Après délibération, l'assemblée à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2025-2029,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents financiers ou annexes à cette convention pour garantir la mise en œuvre de la Convention.

7. Informations diverses

- Travaux chez Mr et Mme CHRISTOLHOMME. Mme CHRISTOLHOMME est présente au conseil et demande à l'assemblée de refaire la salle de bain en totalité (modifier la baignoire en douche à l'italienne, remplacer les vasques et changer le sol en carrelage). Également, de mettre des gravillons dans la cour. Monsieur le Maire propose d'établir un diagnostic de l'ensemble des travaux à réaliser afin d'optimiser et de pérenniser le logement.
- Abris-bus (Moronzart et La léchère) : le conseil avait évoqué ce dossier à plusieurs reprises, Monsieur le Maire demande qu'un référent soit désigné. M. Christophe BARNONCEL se porte volontaire et contactera le département et la région pour voir ce qu'il est possible de faire. A minima, l'idée est déjà de signaler les arrêts de bus par des panneaux.
- Eclairage solaire pour les abris-bus et le jeu de boule : la secrétaire contacte le RSE pour avoir plus d'information.
- Eclairage solaire du parking de l'auberge : les élus proposent peut-être des plots solaires ou simplement un projeteur sur la façade.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h05.

Le Secrétaire de Séance
M. PELLOUX-PRAYER

Le Maire
Cyril BAILLET

